

Encore une fois, les derniers événements organisés par la section ACAMS Montréal ont été de grands succès!

- Le 9 février dernier, devant une salle comble, le panel animé par M. Messaoud Abda, expert en criminalité financière, a su captiver les participants quant aux questions de terrorisme.



- Le 19 avril, à l'occasion de l'événement spécial portant sur les valeurs mobilières, les échanges ont été si intéressants que le temps a manqué ! Voyant l'intérêt des participants pour le sujet, qui a d'ailleurs attiré plus de 100 personnes, il ne fait aucun doute que l'expérience sera réitérée l'an prochain.



- Le 16 juin dernier a eu lieu notre cocktail d'été au SIX Resto Lounge de l'hôtel Hyatt Montréal. Encore une fois, vous y étiez en grand nombre pour fêter l'arrivée du beau temps !

Merci aux conférenciers et participants !

### Événements à venir

Ne manquez pas le prochain événement « **Spécial Assurances** » organisé par la section ACAMS Montréal qui aura lieu **à Québec** cet automne. Passez le mot à vos collègues! Nous vous reviendrons prochainement avec plus de détails sur la date et l'endroit choisi.

**Cocktail d'automne** de la section ACAMS Montréal  
8 septembre  
Détails à venir

**ACAMS 15th Annual AML & Financial Crime Conference**,  
25-26 septembre 2016 à Las Vegas

**5th Annual Canadian AML & Financial Crime Conference**,  
25-26 octobre 2016 à Toronto

## Devenez membre de la section ACAMS Montréal!

La section **ACAMS Montréal** tient à remercier ses membres et espère leur offrir un grand nombre de privilèges.

En devenant membre de la section, vous bénéficiez donc :

- de gratuité, de rabais ou de priorité sur l'inscription aux événements de la section;
- de la possibilité d'inviter un non-membre de votre choix à certains événements;
- de l'accès au portail de la section ACAMS, où sont disponibles des offres d'emploi, des articles et présentations, etc.

## Diplôme de 2e cycle en lutte contre la criminalité financière (LCCF)

**Inscription avant le 1er août 2016. Faites vite!**

Le Diplôme de 2e cycle en lutte contre la criminalité financière offert au campus de Longueuil par l'Université de Sherbrooke est unique au Canada. Préconisant l'approche intégrée GRC (gouvernance, gestion des risques et conformité) et LCCF, ce diplôme enseigne les outils permettant de prévenir et de détecter la criminalité financière par une meilleure compréhension des signaux d'alerte, et d'investiguer une fraude présumée. Il offre aux futurs spécialistes un bagage afin de pouvoir interagir avec des professionnels en comptabilité, en droit, en finance et en fiscalité intéressés à combattre la fraude et la criminalité financière.

Pour plus d'informations, vous pouvez accéder au site du programme [www.usherbrooke.ca/adm/diplomes/lutte-criminalite-financiere](http://www.usherbrooke.ca/adm/diplomes/lutte-criminalite-financiere) ou contacter le responsable du programme à [claudio.Mathieu@usherbrooke.ca](mailto:claudio.Mathieu@usherbrooke.ca).

## Est-ce que la manipulation des valeurs mobilières est un moyen plausible de blanchiment d'argent au Canada? Une réflexion sur les similitudes et complémentarités entre les deux stratagèmes

Daniel Pilon (FCSI, CFE) et Claude Mathieu (Ph. D.)<sup>1</sup>

Pouvant atteindre 1 500 à 2 000 milliards de dollars américains (Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE) et Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, 2013)<sup>2</sup>, le blanchiment d'argent est un fléau qui touche tous les pays et particulièrement les systèmes financiers. Faisant suite à la conférence du 19 avril 2016 d'ACAMS-Montréal sur les valeurs mobilières, ce court article présente des liens entre les stratagèmes de blanchiment d'argent et de manipulation des marchés des valeurs mobilières. Cet intérêt s'inscrit dans la même lignée que le rapport d'appréciation du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme du ministre fédéral des finances du Canada présentant les marchés de capitaux comme ayant une « cote de menace très élevée » en ce qui a trait au blanchiment d'argent (2015, page 21).

### Blanchiment d'argent : stratagème et caractéristiques

Le blanchiment d'argent présente un risque important pour les économies. Les capitaux illicites devant trouver leur chemin dans l'économie légale, les institutions financières sont les premières confrontées à ces capitaux illicites. Selon CANAFE, les techniques de blanchiment d'argent, qui varient considérablement et sont souvent très complexes, se déroulent généralement en trois étapes :

- le placement, qui consiste à introduire les produits de la criminalité dans le système financier;
- la dispersion, qui consiste à convertir les produits de la criminalité en une autre forme et à créer un enchevêtrement d'opérations financières dans le but de brouiller la piste de vérification et de masquer l'origine et la propriété des fonds;
- l'intégration, qui consiste à réintroduire les bénéfices d'origine criminelle dans l'économie afin de donner aux fonds une apparence légitime.



Les déclarations d'opérations exigées par CANAFE cherchent à réduire les risques de placement quant au blanchiment, alors que les acteurs tels que les enquêteurs et les corps policiers interviennent surtout au niveau de l'intégration. Ainsi, les étapes du placement et d'intégration profitent de certains contrôles, mais le stade intermédiaire (dispersion) est peu habité par des formes de contrôle. De plus, la « règle du 10 000 CAD » quant aux déclarations d'opérations importantes en espèce (DOIE) a été rapidement comprise par les criminels qui recourent à des prête-noms pour fractionner des sommes d'argent sous le seuil du radar de 10 000 CAD (Beare et Schneider, 2007, page 81).

Vu le besoin de se distancer, les criminels chercheront à s'entourer d'une équipe et d'une structure organisationnelle afin de mener à bien leurs activités illégales. Sans être explicite, et en plus des prête-noms déjà mentionnés, il y a le recours possible à des sociétés écrans et à des propriétaires de commerce (à échanges monétaires pour offrir une aide appréciable dans le cas de besoins élémentaires ou de services sans trace de service rendu).

La jurisprudence canadienne révèle quelques cas de blanchiment d'argent dont (les noms et références ont été volontairement retirés) :

1. Un intimé a été condamné pour recyclage des produits de la criminalité alors qu'il était avocat criminaliste en défense. Plus de 1,5 million de dollars avaient transité par ses mains et, via des opérations complexes et internationales.
2. Un avocat spécialisé en droit fiscal a été trouvé coupable de blanchiment d'argent en cour criminelle. Ce dernier avait aidé un client en blanchissant des capitaux issus du trafic de stupéfiants, en dirigeant son client à faire de fausses déclarations et en cachant aux autorités policières des documents demandés en vertu d'un mandat de perquisition.
3. Un policier a été trouvé coupable de blanchiment d'argent pour des activités de transport d'argent totalisant quelques milliers de dollars.

Grâce au secret professionnel dont jouissent les avocats, la jurisprudence révèle que ces derniers peuvent être impliqués, volontairement ou pas, dans ces stratagèmes.

<sup>1</sup> Professeur de finance et responsable du programme de lutte contre la criminalité financière de l'Université de Sherbrooke.

<sup>2</sup> Les références sont disponibles sur demande auprès des auteurs.

## Manipulation de marché

Tout comme les stratagèmes de blanchiment d'argent, la manipulation des marchés peut prendre différentes formes et constitue une infraction au Code criminel canadien. Selon les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM), la manipulation de marché consiste « à influencer à la hausse ou à la baisse le cours de titres comme les actions d'une société (...) en manipulant le volume et en gonflant artificiellement le cours des titres pour les vendre à profit (...) au moyen d'informations fausses ou exagérées et à les vendre avant que leur valeur ne dégringole lorsque la véritable situation de la société devient manifeste (ACVM, 2015, page 38) ».

Un individu seul pourrait théoriquement manipuler une valeur mobilière. Cependant, le succès de ce stratagème repose sur une planification et une structure organisée. L'attrait d'un profit rapide devient un incitatif aux groupes criminels; l'inconvénient de ce stratagème est l'infrastructure requise. L'arrivée de l'Internet et des avancées technologiques ont facilité l'implantation de ce stratagème, et par conséquent ont réduit les coûts d'implantation nécessaires.

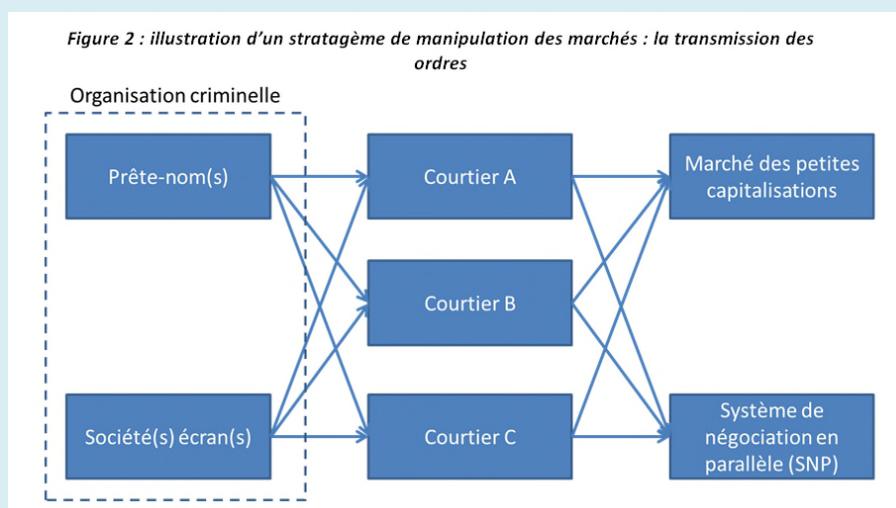
Débutons avec une illustration simplifiée des opérations sur des valeurs mobilières (figure 1). Un investisseur doit ouvrir un compte chez un courtier et uniquement, selon la Loi sur les valeurs mobilières, ce dernier peut transiger des valeurs mobilières. Tout comme les banques et les coopératives de crédit, les courtiers sont aussi assujettis aux directives de CANAFE. Les valeurs mobilières peuvent trouver preneur dans un marché financier national (telle la Bourse de Toronto), un système de négociation en parallèle (SNP<sup>3</sup>), un marché boursier secondaire (telle la Bourse de croissance ou TSXV) ou dans un marché financier dit OTC (over-the-counter ou pink sheets).



Pour assurer ses arrières dans la perpétration de ses activités illégales, l'architecte criminel doit créer de l'éloignement : se distancer des opérations illégales ou distancer les opérations illégales entre elles (figure 2). Les comptes ouverts chez le(s) courtier(s) pourront être ceux de prête-noms ou de sociétés écrans. La multiplicité de comptes auprès de plusieurs courtiers (complices ou non) aide à réduire la détection.

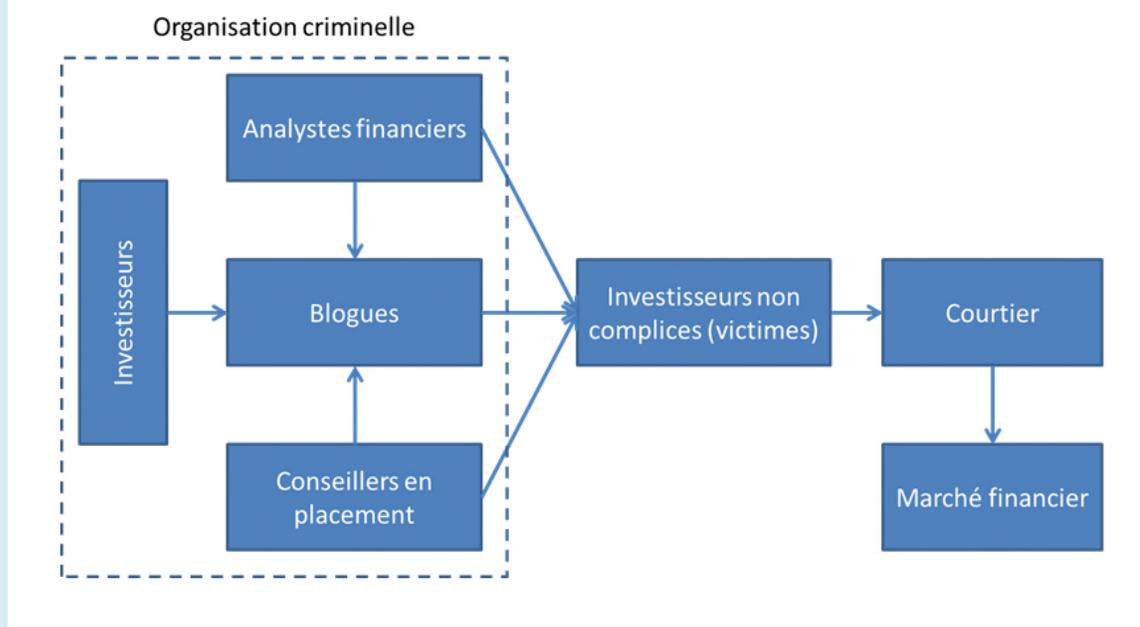
Il reste à mettre en place l'infrastructure pour véhiculer la fausse information (figure 3). Un technicien en informatique aidera à constituer le site Internet et les sites de blogue; des employés de l'architecte du crime alimenteront ces sites (soit en se faisant passer pour des analystes financiers, des conseillers en placement ou de simples investisseurs) en publiant de fausses analyses, de faux témoignages ou tout simplement en véhiculant de la fausse information. L'objectif est naturellement d'inciter les « petits investisseurs » à acquérir les valeurs mobilières alors que le prix a déjà atteint un niveau élevé propice aux criminels à disposer de celles-ci.

Les marchés financiers canadiens propices à de tels stratagèmes sont les SNP ou le marché des titres de petite valeur tel que la Bourse TSXV. Fait étonnant, certaines sociétés minières de petite capitalisation cotées à la Bourse TSXV sont également à la cote de la Bourse de Francfort. Est-ce une porte grande ouverte au transfert international d'argent obtenu illégalement?



<sup>3</sup> Selon ITG (2014), les principaux SNP au Canada se décomposent en light markets (Chi-X, CX2 Canada, Omega, TMX Select, Pure et Lynx) et dark markets (Alpha intraspread, Instinet, Liquidnet et MATCH Now).

**Figure 3 : illustration d'un stratagème de manipulation des marchés : le pompage d'informations (cas d'un gonflement du cours des valeurs mobilières)<sup>4</sup>**



### **Similarités et complémentarités entre les stratagèmes de blanchiment d'argent et ceux de manipulation des valeurs mobilières.**

Mentionnons qu'il y a peu de cas de blanchiment d'argent amenés devant les tribunaux. De 2005 à 2010, 89 accusations ont été portées et ont donné lieu à 3 condamnations ainsi qu'à 31 plaidoyers de culpabilité. En 2010-2011, 34 accusations ont été déposées; il n'y a eu aucune condamnation et 13 personnes ont plaidé coupable. Les cas de manipulation de marché des valeurs mobilières en lien avec le blanchiment sont plutôt rares. Cependant, force est de constater qu'il semble probable que ces stratagèmes soient reliés.

- Les deux stratagèmes recourent à une structure organisationnelle élaborée pour d'abord créer de l'éloignement et aider à son succès.
- De plus, ils nécessitent une planification rigoureuse.
- Les deux stratagèmes recourent à une multitude des comptes afin de faciliter les transferts d'argent.
- Le succès des 2 stratagèmes repose aussi en très grande partie sur le secret, la confidentialité, la discrétion et le silence des parties prenantes. Ils demeurent des critères de base dans la perpétration des infractions.
- Considérant l'organisation requise par chacun des stratagèmes, le contrôle exercé par l'architecte des stratagèmes devient un élément clé; il importe alors d'avoir une maîtrise du déroulement de ce qui est fait par les personnes à son service et qu'aucun ne décide soudainement de prendre des initiatives contraires au stratagème engagé.
- L'obscurité ou une faible présence de barrières légales ou réglementaires. Le marché du blanchiment d'argent est reconnu pour être underground. Les SNP, surtout les dark markets, et les marchés des petites capitalisations sont moins réglementés et moins surveillés.
- Des connaissances et des compétences spécialisées par l'architecte ou son personnel pour contourner les barrières et les gardiens de la loi.
- Le recours à des prête-noms ou à des sociétés écrans.

### **Plausible?**

Est-ce que la manipulation des valeurs mobilières est un moyen plausible de blanchiment d'argent au Canada? La question se pose. Les similitudes sont fortes. Une infrastructure criminelle pourrait aisément servir aux 2 stratagèmes. De plus, la dématérialisation des opérations mobilières devient un moyen de blanchiment intéressant pour les criminels. Platt (2015, p. 48) résume bien la situation :

<sup>4</sup> Naturellement, il n'est pas assumé que tous les analystes, tous les conseillers en placement et tous les investisseurs sur les marchés financiers sont liés aux organisations criminelles. Cependant, le succès de ces opérations illégales requiert la participation dans le stratagème de quelques-uns de ceux-ci.

*Les valeurs mobilières présentent collectivement une véritable opportunité douceuse pour les blanchisseurs pour deux raisons : 1. Le marché des valeurs mobilières est énorme, créant par conséquent une opportunité de réaliser des opérations qui sont pratiquement impossibles de déceler parmi les milliards d'opérations qui ont lieu chaque jour sur les marchés primaires et secondaires; et 2. Le marché est incroyablement diversifié, rassemblant des douzaines de types de valeurs mobilières qui peuvent être achetées et vendues internationalement créant ainsi une trace de l'argent qui soit pratiquement impossible de suivre avec le résultat qu'il est très difficile de faire remonter des valeurs mobilières jusqu'au crime (traduction libre).*

La manipulation de marché des valeurs mobilières pourrait répondre à de multiples besoins de blanchiment : transferts entre juridictions, multiplication d'opérations permettant l'éloignement entre le crime et l'argent blanchi, conversion de devises (un titre peut être acheté en euros, être déposé dans un compte canadien pour être vendu en dollars canadiens par la suite), possibilité de prête-noms et/ou entités servant de paravent, etc. Les complémentarités sont manifestes.

### **Gestion des risques et mécanismes de détection**

Ce qui est le plus frustrant de ces stratagèmes, et particulièrement celui de la manipulation des marchés des valeurs mobilières, est la difficulté de détection. Les opérations boursières illégales se réalisent comme toutes autres opérations boursières légales (Pemberton, 2000, p. 2). Malgré cela, la manipulation de valeurs mobilières pourrait être détectée par :



- Une dénonciation;
- Une abondance soudaine d'informations sur une entreprise (par exemple, une hausse du nombre de hits Google);
- Le cours d'une valeur mobilière qui varie significativement (écart supérieur à la moyenne historique);
- Le volume de transaction plus important que d'habitude (écart supérieur à la moyenne historique).

Cependant, la toile tissée par les criminels et la distance créée entre les gains et les activités illicites rendent difficiles les accusations criminelles.

Les solutions existent mais requièrent plus d'enquêteurs et d'inspecteurs. De plus, il est curieux que le secteur des valeurs mobilières soit un endroit où de très grandes quantités d'argent transigent et où si peu de déclarations douteuses sont faites : moins de 0,5% en moyenne de l'ensemble des déclarations douteuses auprès de CANAFE au cours de la période 2003 à 2009. La possibilité des comptes multiples via différentes institutions compliquent la tâche de la lutte contre ces crimes financiers. Est-ce qu'une base centralisée des comptes regroupant les différentes institutions financières permettrait de retracer les mouvements d'argent? Le système informatique interne d'une institution financière permet de retracer les mouvements de fonds à même ses processus, mais c'est là que s'arrête sa surveillance.

Si on rappelle les sommes astronomiques devant être blanchies et le conduit facilitateur que peuvent offrir les marchés de valeurs mobilières, il est raisonnable de se questionner à savoir si cette concomitance d'infractions ne devrait pas faire l'objet d'une plus grande attention des gouvernements.

Les opinions exprimées dans les articles de ce bulletin sont celles de l'auteur de ceux-ci et ne reflètent pas nécessairement les opinions d'ACAMS ou d'ACAMS Montréal.

### **Contribuez au bulletin ACAMS Montréal**

Nous avons envie de vous lire! Soumettez vos articles relatifs à la criminalité financière, la conformité, la lutte au blanchiment d'argent et au financement des activités terroristes pour parution dans le bulletin de la section Montréal.

En plus de vous donner de la visibilité auprès de vos pairs, vous courrez la chance de remporter le prix de l'article de l'année de la section ACAMS Montréal. L'article gagnant sera également soumis à ACAMS dans le cadre du prix « Article of the year », remis annuellement à Las Vegas!

Les articles peuvent être soumis en tout temps à [acasmontrealchapter@acams.org](mailto:acasmontrealchapter@acams.org)

### **Nouveaux membres du comité de direction ACAMS – section Montréal**

Suite à l'appel de candidatures de février dernier, la section ACAMS Montréal est fière de vous présenter les deux nouveaux membres de son comité de direction :

- M. Claude Mathieu se joint à nous en tant que co-directeur des adhésions et relations avec la communauté.
- M. Paul Verreault se joint également au comité à titre de co-directeur de la programmation et des événements.

Grâce à leurs compétences et leurs champs d'expertise, ils sauront relever le défi avec brio!

Le comité de direction tient également à remercier les membres sortant pour leur implication : Jillian Friedman, Martin Renaud et Patricia Vendrame-Ethier.



## Évaluation mutuelle du GAFI 2016

En novembre dernier, le Ministère des Finances du Canada se préparait pour la 4<sup>e</sup> ronde d'évaluation mutuelle du GAFI ([www.fatf-gafi.org/fr/](http://www.fatf-gafi.org/fr/)).

Le but du processus était de démontrer que le régime canadien de Lutte au Blanchiment de Capitaux (LBC) et au Financement du Terrorisme (FT) est effectif et conforme aux recommandations du GAFI. Celui-ci tenait d'ailleurs à s'assurer de l'engagement des hautes directions, tant pour le secteur public que privé, à établir et implanter un régime efficace de LBC/FT.

Un nouvel accent a été mis sur l'approche fondée sur le risque (AFR).

Pour ne faire qu'un bref résumé, voici les sujets qui ont été discutés avec les différents organismes gouvernementaux ainsi que les institutions financières et les entreprises et professions non financières désignées.

Des validations particulières ont été réalisées quant

- Aux contrôles en place : *comprenons-nous nos risques? Comment sont-ils traités?*
- Aux mesures préventives : *y a-t-il des mesures d'atténuation? Devoir de vigilance relatif à la clientèle et conservation de l'information.*
- Au financement de la prolifération : *Dans quelle mesure les autorités surveillent la conformité? Les IF comprennent-elles leurs obligations?*

Au niveau des gouvernements provinciaux, des discussions ont aussi été abordées

- Sur les bénéficiaires effectifs : *accessibilité au public, dans quelle mesure les sanctions sont-elles appliquées à l'encontre des personnes qui ne respectent pas les obligations d'information sur les bénéficiaires effectifs?*
- Les enquêtes et poursuites : *Dans quelle mesure différents types de cas de BC font-ils l'objet d'enquêtes et leurs auteurs sont-ils condamnés?*
- Sur la confiscation du produit du crime : *Dans quelle mesure la confiscation est-elle appliquée relativement aux fausses déclarations? Les résultats tiennent-ils compte des risques de BC/FT?*

Nous devrions voir les résultats de cette évaluation sous peu.

Ne manquer pas la suite lors de notre prochain bulletin !

Vous pouvez consulter les évaluations mutuelles de différents pays sur le site du GAFI.

<http://www.fatf-gafi.org/fr/pays/>

### Emplois

Le Mouvement Desjardins est à la recherche de gens ayant un esprit d'analyse, un intérêt pour la recherche ou le rôle-conseil et qui souhaitent contribuer à la prévention, la détection et la dissuasion du recyclage des produits de la criminalité et du financement des activités terroristes.

Consultez l'offre d'emploi #**1508697** sur le [www.desjardins.com](http://www.desjardins.com) pour plus d'information

**Nous sommes toujours à la recherche d'un photographe amateur pour nos petits déjeuners causerie!**

Communiquez avec [acamsmontrealchapter@acams.org](mailto:acamsmontrealchapter@acams.org) pour plus d'information

**Merci à nos commanditaires**

**MNP**  
LLP

**sas**

## Changements réglementaires –

### Nouvelle Ligne directrice sur les Méthodes d'identification d'un client

Le 20 juin 2016, le CANAFE a publié une nouvelle Ligne directrice sur les Méthodes d'identification d'un client. Cette ligne directrice, en vigueur depuis le 30 juin 2016, précise les modifications au RRPCFAT concernant la vérification de l'identité. Pendant une période de transition (30 juin 2016 au 17 juin 2017), la nouvelle ligne directrice pourra être appliquée conjointement avec la Ligne directrice 6 (A à J) du CANAFE. À partir du 17 juin 2017, seule la nouvelle ligne directrice sera applicable en matière de vérification de l'identité.

Nous vous invitons à suivre le lien suivant pour le détail des nouvelles exigences réglementaires :  
<http://www.fintrac.gc.ca/publications/guide/guide11/11-fra.asp>

### Votre comité de direction **ACAMS Montréal**



Éric Lachapelle,  
M.Sc., CFA,  
CPA, CGA,  
CRCP, CAMS  
Mouvement  
Desjardins  
Co-Président



Linda Caron,  
CAMS  
Banque  
Laurentienne  
Co-Président



Pierre-Paul  
Gazemar, MBA  
UNITRANSFER  
Co-Trésorier



Jean-Marie  
Loridon,  
MBA  
Expert en  
conformité,  
lutte au  
blanchiment  
d'argent  
Co-Trésorier



Danielle  
Duchaine, MBA  
Banque  
Nationale du  
Canada  
Co-Directeur des  
communications



Dominic  
Hurtubise,  
CAMS, CFE  
Mouvement  
Desjardins  
Co-Directeur des  
communications



Michael  
Librizzi, GSPD  
OCRCVM  
Co-Directeur  
des adhésions  
et relations  
avec la  
communauté



Claude  
Mathieu  
Université de  
Sherbrooke  
Co-Directeur  
des  
adhésions et  
relations  
avec la  
communauté



Jean-François  
Lefebvre  
Expert en  
conformité, lutte  
au blanchiment  
d'argent  
Co-Directeur de  
la  
programmation  
et des  
événements



John Cambareri  
JCA  
Consultation Inc  
Co-Directeur de  
la  
programmation  
et des  
événements



Paul Verreault  
Co-Directeur  
de la  
programmation  
et des  
événements



Catherine Hardy,  
CAMS  
Mouvement  
Desjardins  
Co-Secrétaire



Marc Lemieux  
Avocat  
Co-Secrétaire



Vous avez des commentaires ? Suggestions ?

Vous souhaitez être conférencier à

l'un de nos événements ? Écrivez-nous.

[acamsmontrealchapter@acams.org](mailto:acamsmontrealchapter@acams.org)

<http://www.acams.org/montreal-chapter/>